

## AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

### « METTRE EN PLACE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES CENTRES DE FORMATION DU SOCIAL »

**Cadre réservé à l'administration :**

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

**SESSION DES 15 et 16 décembre 2022**

**AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE**

**Nom et numéro du rapport :**

**E502 - Déployer des formations sanitaires et sociales  
de qualité**

#### Exposé des motifs

Les centres de formation des travailleurs sociaux sont des institutions associatives qui s'intègrent au champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Disposant de peu de sources propres, les produits de leurs services sont aussitôt investis dans les formations et l'accueil des apprenants et étudiants du travail social.

Leurs budgets de fonctionnement sont négociés chaque année avec les services de la région Pays De la Loire selon un calendrier décalé par rapport à la vie réelle des centres de formations. Ainsi, plusieurs centres de formations se trouvent régulièrement en difficulté de trésorerie en cours d'année, mettant en tension la continuité de l'accueil et les conditions de travail des salarié.e.s et des intervenants dans ces centres de formation.

La signature de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens est utilisée par d'autres régions avec les centres de formation du travail social. Elles permettent par leur pluriannualité de garantir l'apport de fonds régionaux et donc de réguler le fonctionnement des centres de formation.

**Délibéré : le Conseil Régional des Pays De la Loire décide de mettre en place de façon concertée des CPOM avec les centres de formation du travail social qu'elle finance, pour une durée de trois années.**

**Remplacer : page 4 dans le sous-titre 3 – Formations sociales,**

« Il convient en outre d'approuver les termes de la convention type relative à la mise en œuvre et au financement des formations sociales pour l'année 2023 (annexe 3) » »

**Par :** « Il convient en outre de mettre en place de façon concertée des CPOM relatives à la mise en œuvre et au financement des formations sociales pour les années 2023 à 2025. »



Franck NICOLON  
Conseiller régional